

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Référence
D_2025_032

Objet de la délibération
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	17

Date de la convocation
27/11/2025

Date d'affichage

Vote
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025, le 11 Décembre à 18 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , à la Mairie sous la présidence de Monsieur CHABOREL Alain, Maire

Présents : M. CHABOREL Alain, Maire, Mme GROS Catherine, M. PRIEUR Laurent, Mme ROBBIO Françoise, Mme SAUVAGE Marie-Claude, M. GUILLOT Jean-Michel, M. COLLIGNON Jean-Pierre, Mme GODON Chantal, M. CARRÉ Thierry, Mme HUET Muriel, Mme PETIT Alexandrine, M. SAUVE Maxime, Mme BONNEAU Laura, Mme PELOILLE Maryse, M. PRIEUR Jean-Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. NAGOT Yannick à M. PRIEUR Laurent, M. PONTONNIER Gilles à M. CHABOREL Alain

Excusé(s) : Mme MARCILLY Anne-Flore

Absent(s) : M. MENARD Anthony

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONNEAU Laura

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire propose de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire afin de l'harmoniser avec celui de l'école.

Le règlement intérieur pour la restauration scolaire doit être actualisé pour être au plus proche du fonctionnement des services municipaux et de l'école.

La commission scolaire, réunie le 20 Novembre a approuvé ce document.

Après que toutes les explications ont été données,
Les membres du conseil municipal présents et représentés, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur pour la cantine du restaurant scolaire de Poilly-lez-Gien, à partir de la rentrée scolaire 2025/2026, annexé à la présente,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit règlement et toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Alain CHABOREL

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 045-214502544-20251211-D_2025_032-DE

